

Accident de Brétigny : RFF mis en examen pour "homicides involontaires"

Par Le Nouvel Observateur avec AFP

Publié le 16-09-2014 à 05h53
Mis à jour à 11h17

Réseau ferré de France et la SNCF sont mis en cause dans un rapport d'expertise sur la catastrophe du 12 juillet 2013, qui a fait sept morts et des dizaines de blessés.



Convoqué mardi 16 septembre au matin à Evry par les juges d'instruction chargés d'enquêter sur la catastrophe ferroviaire de Brétigny, Réseau ferré de France (RFF) a été mis en examen pour "homicides et blessures involontaires", a annoncé à la presse l'avocat de l'entreprise Antonin Lévy.

Cette mise en examen, étape "logique" de la procédure selon une source judiciaire, intervient un peu plus de 14 mois après **le déraillement d'un train Paris-Limoges (<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20130712.OBS9358/bretigny-sur-orge-un-train-deraille-de-nombreuses-victimes.html>)** qui avait fait sept morts et des dizaines de blessés, le 12 juillet 2013. La SNCF doit également comparaître jeudi prochain.

Une étape "pénible" mais "importante"

Comme le soulignent les deux entreprises, les convocations, **reçues fin juillet (<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140821.OBS6821/accident-de-bretigny-rff-et-la-sncf-convoques-chez-les-juges.html>)**, s'adressent aux sociétés en tant que personnes morales, et non à leurs dirigeants. Ainsi, le patron de RFF Jacques Rapoport ne devrait pas se rendre personnellement à la convocation mardi et Guillaume Pepy ne devrait pas non plus le faire jeudi pour la SNCF. Ce sont vraisemblablement les directeurs juridiques qui seront entendus dès 9h30 dans le cadre de l'information judiciaire, confiée à un trio de magistrats quelques jours après l'accident.

Dès l'ouverture de l'instruction par le parquet d'Evry, les deux sociétés avaient prévu ces mises en examen et elles ne devraient pas faire appel.

Selon Jacques Rapoport, l'étape, "évidemment pénible" mais "importante et logique", permettra à RFF d'avoir "accès au dossier" pour "mieux comprendre ce qui s'est passé".

Dans tous les grands accidents, l'entreprise est mise en examen, c'est une étape classique de la procédure", assure-t-il. "Ce n'est pas une surprise."

Bientôt une contre-expertise ?

Une fois mis en examen, RFF et la SNCF auront notamment accès au fameux rapport des experts judiciaires, qui

avait sévèrement mis en cause les règles de maintenance. Les experts avaient conclu que **le basculement d'une éclisse (<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140707.OBS2970/bretigny-les-experts-relevant-une-centaine-de-defauts-sur-l-aiguillage.html>)** était à l'origine du déraillement du train. Le 12 juillet 2013, cette sorte d'agrafe métallique reliant deux rails était allée se loger dans l'aiguillage au passage du train Intercités n°3657.

Anticipant les mises en examen, la principale association de victimes a exprimé ses regrets que la qualification de "mise en danger de la vie d'autrui" ne soit pas retenue. "Pour nous, ce n'est pas une maladresse, c'est un déficit de maintenance qui a causé le déraillement. On va voir comment ils vont s'expliquer", déclare Thierry Gomes, président de l'association "Entraide et défense des victimes de la catastrophe de **Brétigny** (<http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/bretigny-sur-orge>)", qui a perdu ses parents dans l'accident.

L'enjeu est maintenant de savoir si RFF et la SNCF vont demander une contre-expertise. "S'ils la demandent, on repart de zéro et cela pourrait prolonger l'instruction de 18 mois", estime Stéphane Gicquel, président de la Fenvac, la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs.

La mise en examen des personnes morales est courante après les accidents impliquant des véhicules de transport. Dans **la collision entre un car scolaire et un TER à Allinges (<http://tempsreel.nouvelobs.com/faits-divers/20130626.OBS4664/allinges-le-chauffeur-du-car-condamne-a-2-ans-avec-sursis.html>)** (Haute-Savoie) qui avait tué sept collégiens âgés de 11 à 13 ans en 2008, la **SNCF** (<http://tempsreel.nouvelobs.com/tag/sncf>) et RFF avaient également été mis en examen et condamnés à des peines d'amende pour homicides et blessures involontaires.

Depuis le drame, les deux entreprises, qui seront réunies à partir de janvier dans un groupe public, jouent la carte de la transparence et assurent avoir placé la sécurité ferroviaire en tête de leurs priorités.